



SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG)

COMITE SYNDICAL REUNION PLENIERE DU 20 NOVEMBRE 2024 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
Mme Valérie DROUHAUT	Conseillère départementale
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Gérard GAY	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Valérie GUINAUDIE	Conseillère départementale
Mme Célia MONSEIGNE	Conseillère départementale

MEMBRES REPRESENTES

M. Jean-Luc DARQUEST <i>pouvoir donné à M. DURAND</i>	SIAEPA de Castelnaud-de-Médoc
M. Guillaume GARRIGUES <i>pouvoir donné à Mme CASSOU-SCHOTTE</i>	Conseiller métropolitain
Mme Pascale GOT <i>pouvoir donné à Mme MONSEIGNE</i>	Conseillère départementale
Mme Agnès SEJOURNET <i>pouvoir donné à Mme GUINAUDIE</i>	Conseillère départementale

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES

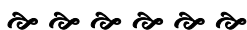
M. Jean-Luc DARQUEST	SIEPA du nord libournais
Mme Pascale PAVONE	Conseillère métropolitaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mme Nathalie BRICHE	Conseil départemental 33
M. Henri DECROS	Payeur départemental
Mlle Mélanie EROSTATE	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mme Emilie LAURENT	SMEGREG
M. Raphaël SARRAZIN	Paierie départementale
Mlle Alice VACELET	SMEGREG

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO CONFERENCE)

M. Joachim BOISARD	SIAEPA Arveyres
Mme Catherine DELAGARDE	SIAEPA Cubzadai-Fronsadai
M. Eric GUIMON	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme Sandrine PEYRINAUD	SIEA Portes Entre-deux-Mers
Mme Danielle SECCO	SIAEPA de Saint Selve



Mme Monseigne ouvre la séance à 14h00, accueille les participants présents et ceux qui suivront la réunion en visioconférence.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (13 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Un tour de table est effectué. M. Ghesquière est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Procès-verbal de la réunion du 6 mars 2024
2. Budget 2024 - Décision modificative n° 1
3. Point sur le programme 2024 - Perspectives 2025
4. Adhésion Syndicat des eaux de Saint Jean d'Illac - Martignas
5. Questions diverses
6. Election du bureau
7. Composition de la Commission d'appel d'offres
8. Désignation de représentants du SMEGREG dans divers organismes



1. PV de la réunion du 06 mars 2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le procès-verbal de la réunion du 06 mars 2024.

2. Budget 2024 - Décision modificative n° 1

La parole est donnée à Mme BEGUE pour une présentation détaillée de ce rapport illustrée d'un diaporama.

La notification d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (pour 406 254 €), l'inscription du produit de la cession d'un ouvrage au syndicat de Castets en Dorthe (pour 152 409 €) ainsi que divers ajustements, nécessitent une modification qui se traduit par une augmentation globale du budget de 560 407 €.

Mme MONSEIGNE remercie l'Agence de l'Eau en faisant remarquer l'importance de ces financements.

Le budget 2024 s'équilibre alors à 2 105 641 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical approuve la proposition de décision modificative n° 1 d'un montant de 560 407 €.

3. Point programme 2024 - Perspectives 2025

Mme MONSEIGNE donne la parole à M. de GRISSAC pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

Les études et actions du SMEGREG sont présentées de manière synthétique par M. LAFFICHER sur la recherche de ressources nouvelles puis par Mlle EROSTATE sur le Crétacé sud Gironde.

M. CLEMENT pose la question de savoir si la lignite présente du côté de Saint-Magne fait partie du bassin de lignites qui a été exploité à Hostens.

Mlle EROSTATE répond que même si des rapprochements se font en termes de contexte, on est dans l'interrogation à ce stade.

Mme MONSEIGNE souligne la nécessité de ces nombreuses études permettant d'aller identifier les conditions dans lesquelles on peut aller exploiter une ressource de substitution

M. de GRISSAC rappelle que les investigations sur la partie est de la structure anticlinale de Villagrains Landiras ont été abandonnées. Compte tenu du lien qui se dessine entre les nappes de cette zone avec les sources de Budos, les études seront reprises par la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole.

L'impact du changement climatique est également à prendre en considération.

Puis les études et actions liées au SAGE sont présentées ; tout d'abord la révision du SAGE dont l'avancement est présenté par Mlle EROSTATE.

M. de GRISSAC souligne l'enjeu lié à la révision des volumes maximum prélevables objectifs (VMPO) de la zone littoral. Il s'agit en effet de vérifier que pourront être prélevés à la fois les futurs prélèvements pour l'eau potable du territoire et les prélèvements d'eau de substitution que doit produire le champ captant des landes du Médoc. Il rappelle que la Commission Locale de l'Eau (CLE) demeure souveraine pour fixer l'ensemble des VMPO sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes profondes de Gironde.

M. LAFFICHER enchaîne avec quelques éléments sur le tableau de bord du SAGE Nappes profondes.

Mme MONSEIGNE demande des précisions sur la nature des données disponibles.

Ce sont des données brutes, notamment celles sur les prélèvements fournies par le Département, traitées puis mises en forme.

Un point sur les actions d'information, de formation et de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public est présenté par Mme LAURENT.

Dans ce même cadre de sensibilisation, Mlle EROSTATE présente le projet de datation des eaux.

Mme MONSEIGNE fait remarquer que ces questions de la valeur de l'eau et celle du tarif, à un moment donné il faut les rapprocher car elles constituent les enjeux de demain et notamment en identifiant la raison pour laquelle le prix de l'eau ne va pas baisser.

Mlle EROSTATE confirme que l'objectif est bien d'aller toucher l'abonné in fine.

M. DURAND fait part de son expérience et partage le point de vue de Mme MONSEIGNE quant au prix de l'eau.

Mme CASSOU-SCHOTTE souligne également le lien entre quantité et qualité de l'eau ; ce qui impacte le prix de l'eau est aussi sa distribution. Elle met en avant le fait que, sur Bordeaux Métropole, la communication sur ce sujet est délicate dans la mesure notamment où 40% des usagers ne sont pas directement abonnés et ne reçoivent donc pas directement de facture.

M. GHESQUIERE souligne l'importance de la différence à opérer entre prix de l'eau et le prix du service de l'eau ; la communication devrait également passer par les journaux municipaux.

M. CLEMENT pense qu'il est aussi primordial que la communication soit axée sur les nappes souterraines et le fait que l'eau qui est sous nos pieds ne nous appartient pas.

M. GAY voit dans cette campagne l'intérêt de désamorcer les informations incomplètes et négatives qui circulent sur l'eau potable.

Mme CASSOU-SCHOTTE affirme qu'il faut être aussi prudent sur le message à faire passer, notamment face aux « marchands d'eau ».

M. de GRISSAC conclut en faisant remarquer que la notion de millésime est un des éléments de communication liés au contexte et à la culture girondine qui nous est favorable.

Mlle VACELET présente un point sur le sujet de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Mme CASSOU-SCHOTTE conçoit la complexité de disposer d'une expertise technique mais fait remarquer que le schéma départemental devrait pouvoir y contribuer.

Mme BRICHE rappelle l'objectif de la mission Aménag'Eau.

M. de GRISSAC indique que l'objectif collectif recherché au travers des efforts actuels est de voir s'instaurer un dialogue, si possible permanent, entre les acteurs responsables de documents d'urbanisme et les services d'eau potable.

Mme BRICHE pense qu'il faut une prise de conscience de la part des porteurs de documents d'urbanisme.

Mlle VACELET mentionne une multiplicité de freins.

M. GHESQUIERE évoque son expérience au SYSDAU (Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise).

Mme MONSEIGNE fait remarquer que les services d'eau sont souvent en déficit d'autorité et souhaite que cela change.

M. DURAND fait part de son expérience d' élu local quant à l'urbanisation.

Mme MONSEIGNE conclut en confirmant que sur ce sujet l'objectif du SMEGREG est de venir en soutien aux services d'eau potable.

M. de GRISSAC présente deux sujets supplémentaires relatifs à des demandes d'appui technique pour la recherche de ressources alternatives à la nappe de l'Eocène. Ces demandes émanent :

- du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais qui a acté son incapacité, dans l'état actuel, à répondre à la demande en eau potable de la population future telle qu'elle figure dans les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) qui le concerne,
- de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) pour l'approvisionnement de son site expérimental de Saint Seurin sur l'Isle où sont conservés les esturgeons de la Gironde.

In fine est abordée la question de l'articulation des interventions en milieu scolaire dans le cadre du programme "l'eau un enjeu majeur" conventionné avec l'Education nationale et avec celles du dispositif pédagogique de la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole. En effet, certains établissements ou classes sollicitant ces deux dispositifs en parallèle, il faudrait arrêter une doctrine relative aux interventions en doublon. Et la même question se pose pour d'autres dispositifs comme les "Juniors du développement durable" de Bordeaux Métropole.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- *prend acte de l'avancement de la mise en œuvre du programme 2024 qui lui a été présenté ;*
- *s'agissant du programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire "l'eau, un enjeu majeur", valide le principe selon lequel une classe d'un établissement scolaire qui a bénéficié d'une animation "eau" via Bordeaux Métropole ou la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole ne peut pas prétendre à bénéficier d'une animation au titre du dispositif "l'eau un enjeu majeur" dans le courant de la même année scolaire ;*
- *valide le principe d'un accompagnement technique du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais pour l'identification des ressources qu'il pourrait mobiliser dans le futur ;*
- *valide le principe d'un accompagnement technique d'INRAE pour la modification des modalités d'approvisionnement en eau de son site expérimental de Saint Seurin sur l'Isle ;*
- *s'agissant de la prise en compte des contraintes liées aux ressources disponibles pour la production d'eau potable dans le processus d'élaboration des documents d'urbanisme, valide la stratégie consistant à alerter les services concernés dès le début des procédures et à les accompagner les membres du SMEGREG dans la suite du processus ;*
- *autorise la Présidente à engager toute procédure et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des actions à mettre en œuvre (conventions, accords, marchés, contrats) ainsi qu'à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;*
- *autorise la Présidente à modifier ce programme en cours d'exercice dans le cas où surviendraient des sollicitations imprévues justifiant une action rapide de l'établissement.*

4. Adhésion du SIE Saint Jean d'Ilac - Martignas

La parole est donnée à M. de GRISSAC pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

M. GHESQUIERE informe ne pas participer au vote car il siège dans son comité syndical.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (12 pour, 0 contre, 1 abstention), le Comité Syndical :

- *se prononce favorablement sur la demande d'adhésion au SMEGREG exprimée par le SIEA de Saint Jean d'Ilac - Martignas ;*
- *approuve la mise à jour des statuts du SMEGREG consistant à ajouter ce syndicat à la liste nominative des membres qui figure l'article 5 de ces statuts ci-annexés, cet ajout étant conditionné au résultat de la consultation des communes qui le composent ;*
- *autorise la Présidente à signer tous les actes nécessaires à la formalisation de cet élargissement de la composition de l'établissement.*

5. Questions diverses

La parole est donnée à Mme BEGUE pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

5.1 - Régie d'avances du SMEGREG - Acte constitutif modificatif

C'est à la demande de M. le Payeur départemental qu'il faut actualiser l'acte constitutif de la régie d'avances auprès du SMEGREG créée en 2003. Il doit s'agir d'un acte constitutif complet, lequel a reçu un avis favorable du comptable public le 11 avril dernier.

Les deux principales mentions complémentaires et modificatives sont la liste et le compte d'imputation des dépenses autorisées ainsi qu'une augmentation de l'avance à 800 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical valide les modifications apportées selon le nouvel acte constitutif présenté.

5.2 - Revalorisation des frais de déplacements des agents

Un arrêté du 20 septembre 2023 revalorise les taux des indemnités de mission des agents de la fonction publique qui utilisent leur véhicule personnel à l'occasion de déplacements professionnels.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical arrête les modalités et montants revalorisés présentés.

5.3 - Adhésion au service de recueil des signalements proposé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDGFPT33) a proposé par courrier en date du 06 mai 2024 aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical décidé de rattacher le SMEGREG au dispositif signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique prévu par décret n° 2020-256 du 13/03/2020 et d'adhérer en conséquence à la mission proposée à cet effet par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, et d'autoriser la Présidente à conclure la convention proposée par le CDGFPT33.

5.4 - Participation à la protection sociale complémentaire des agents du SMEGREG

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public :

- elle devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 pour les garanties prévoyance, pour un montant qui ne pourra être inférieur à 7 € par mois et par agent.
- elle deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour les garanties santé, pour un montant qui ne pourra être inférieur à 15 € par mois et par agent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical décide de retenir la procédure de labellisation pour le risque prévoyance et de participer au risque prévoyance à compter du 01/01/2025 de l'agent ayant souscrit à un contrat labellisé (l'agent ayant au préalable apporté la preuve que le contrat auquel il souscrit est labellisé et indiqué le montant de sa cotisation annuelle) ; il autorise la Présidente à définir les modalités pratiques de cette participation (inspirées de celles en vigueur pour les agents de Bordeaux Métropole et du Département de la Gironde) et à saisir pour avis le Comité Social Territorial auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

6. Election du bureau

Mme MONSEIGNE présente les circonstances de cette élection et en précise les modalités telles que précisées dans le règlement intérieur du SMEGREG. Elle informe ensuite les membres du comité que Mme Pascale GOT, élue députée, ne sera prochainement plus déléguée au SMEGREG et que Mme Carole GUERE devrait la remplacer.

Elle laisse sa place à M. DURAND, doyen d'âge de l'assemblée.

C'est en effet au doyen d'âge des membres du Comité syndical présents qu'il revient de présider l'élection du président. M. DURAND est assisté de M. GHESQUIERE désigné secrétaire en tant que benjamin de l'assemblée.

Puis M. DURAND fait appel à candidature pour la présidence de l'établissement.

A la question de Mme GUINAUDIE au sujet de Mme GUERE, M. de GRISSAC répond que cette dernière pourra être intégrée au bureau lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Mme MONSEIGNE se déclare candidate et expose les motifs de sa candidature à savoir que dans la période où les solutions de substitution sont à mettre en œuvre, conserver la présidence du SMEGREG au Département est opportune.

M. DURAND propose de renouveler le bureau et remplacer Mme GOT la prochaine fois.

Mme CASSOU-SCHOTTE va dans le sens des propos de Mme MONSEIGNE, le Département est garant de neutralité et d'équité territoriale.

M. DURAND demande s'il y a d'autres candidatures ; personne ne se manifeste. Il propose que le vote se déroule à main levée.

Est élue présidente du SMEGREG, à la majorité des membres présents ou représentés participant au vote (12 pour, 0 contre, 1 abstention) : Mme Célia MONSEIGNE (Conseil Départemental).

M. DURAND félicite Mme MONSEIGNE qui prend la présidence de la séance.

L'ordre du jour se poursuit par l'élection du bureau.

A l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote, sont successivement élus (le résultat du vote est le même pour chaque élection, à savoir 13 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- *vice-présidents : Mme CASSOU-SCHOTTE (Bordeaux Métropole) et M. Pierre DURAND (3ème collège, SIAO de Carbon-Blanc) ;*
- *membres : Mmes Agnès SEJOURNET et Pascale GOT (Conseil départemental), MM Guillaume GARRIGUES et Maxime GHESQUIERE (Bordeaux Métropole), M. Eric ARRIGONI (3ème collège, SIAEPA de Castelnau de Médoc) et M. Gérard GAY (3ème collège, SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne).*

7. Composition Commission d'Appel d'Offres

A la demande de Mme MONSEIGNE, M. de GRISSAC présente les modalités de cette élection ; il indique que dans la mesure où la composition du comité syndical a été modifiée, il convient de procéder au renouvellement de la commission d'appel d'offres, laquelle n'est appelée à se réunir que très rarement.

Mme GOT sera remplacée par Mme GUERE lors de la prochaine réunion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte la composition de la Commission d'Appel d'Offres suivante :

- *Président : Mme Célia MONSEIGNE.*
- *Membres titulaires : Mmes Sylvie CASSOU-SCHOTTE et Agnès SEJOURNET, MM. Pierre DURAND, Gérard GAY et Maxime GHESQUIERE.*
- *Membres suppléants : Mme Pascale GOT, MM Eric ARRIGONI, Bruno CLEMENT, Jean-Luc DARQUEST et Guillaume GARRIGUES.*

8. Désignation des représentants du SMEGREG dans divers organismes

Pour chaque organisme, M. de GRISSAC en effectue une brève présentation via un diaporama.

- ✓ Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes profondes de Gironde.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), est désigné par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG à la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde : M. Maxime GHESQUIERE.

- ✓ Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), est désignée par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG à la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde : Mme Agnès SEJOURNET.

- ✓ Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), est désignée par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG à la FNCCR : Mme Célia MONSEIGNE.

- ✓ Association ACCLIMATERRA (Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), est désigné par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG à l'association ACCLIMATERRA : M. Maxime GHESQUIERE.

✓ Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'URBA)

M. GHESQUIERE se porte candidat.

Mme CASSOU-SCHOTTE informe d'une réunion de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme le 09 décembre prochain sur la comptabilité des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) avec la ressource en eau

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), est désignée par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG à l'A'URBA : M. Maxime GHESQUIERE.

✓ Comité National d'Action Sociale (CNAS)

M. GHESQUIERE fait état de l'absence de sollicitation pour cette activité à dimension sociale et s'interroge sur l'utilité de ce mandat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), est désigné par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG au CNAS : M. Maxime GHESQUIERE.

✓ Comité Régional de la Biodiversité (CRB) de Nouvelle-Aquitaine

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), sont désignés par le Comité Syndical pour représenter le SMEGREG au CRB de Nouvelle-Aquitaine : Mme Valérie GUINAUDIE ou M. Maxime GHESQUIERE.

~ ~ ~ ~ ~

En l'absence de questions supplémentaires et de demandes de prises de parole, Mme MONSEIGNE remercie les participants et clôt la séance à 16h00.

Fait à Bordeaux, le 22 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Maxime GHESQUIERE

La Présidente

Célia MONSEIGNE